

ELNE, le 15/04/2025

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 08 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE, composé de dix-sept membres en exercice et dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Président

Membres présents Nicolas GARCIA, Christelle JIMENEZ, Hayat OUTAOUKHTALT, Roland CASTANIER, Catherine NOGUES, Alicia PARRA, André TRIVES, Yacine EL GHAOUAL, Anne-Marie FABRE, Thérèse HUILLET, Evelyne BRINGE, Andrée CAMBRE, Gérard LAPORTE,

Pouvoirs Manuel SANCHEZ à Catherine NOGUES, Marie MARTINEZ à Christelle JIMENEZ

Conseillers non représentés Isabelle NICAISSSE, Françoise STUBER.

Présidence de la séance Nicolas GARCIA, Président

Secrétariat de la séance En application de l'article R.123-23 alinéa 3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), Nadège PASCOT est désignée Secrétaire de séance.

Quorum En application de l'article R.123-17 du code de l'action sociale et des familles dispose que « *Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres en exercice assiste à la séance* ». A l'ouverture de la présente séance, **il est constaté que le quorum est atteint.**

Ordre du jour de la séance

	POINTS EXAMINES EN SEANCE	RAPPORTEURS
	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025	M. le Président
Délibération 01	Informations dans le cadre de la délégation générale au Président	M. le Président
Délibération 02	Compte de Gestion 2024	M. le Président
Délibération 03	Compte administratif 2024	M. le Président
Délibération 04	Affectation du résultat 2024 – Budget Principal	M. le Président
Délibération 05	Budget primitif 2025 – Budget principal	M. le Président

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des remarques ou observations à formuler quant au procès-verbal de séance du Conseil d'Administration du 11 mars 2025 qui leur a été transmis avec la convocation.

En l'absence de toute remarque, **le procès-verbal de séance du Conseil d'administration du 11 mars 2025 est adopté.**

01 – Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'aucune décision n'a été prise, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 30 juillet 2020, depuis le dernier Conseil d'Administration.

02 – Compte de gestion 2024

Annexe 1 : Compte de gestion 2024

Rapporteur : M. le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriale ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Argelès Sur Mer accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Argelès Sur Mer a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Discussions :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2024 par le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Argelès Sur Mer, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation ni réserve de sa part.

Scrutin :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST

ADOPTÉE

REJETÉE

AJOURNÉE

03 – Compte Administratif 2024

Annexe 2 : Note synthétique compte administratif 2024 et budget primitif 2025

Annexe 3 : Compte administratif 2024

Rapporteur : M. le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriale ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

Monsieur Nicolas GARCIA, Président, présente au Conseil d'Administration, le Compte Administratif 2024 et lui demande de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

APPROUVE ce **Compte administratif 2024** qui s'élève à :

Section d'Investissement		
	Recettes	264 828,64 €
	Dépenses	7 024,08 €
	Soit un excédent de	257 804,56 €
Section de Fonctionnement		
	Recettes	474 011,00 €
	Dépenses	455 985,40 €
	Soit un excédent de	18 025,60 €

Scrutin :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST **ADOPTÉE** **REJETÉE** **AJOURNÉE**

04 – Affectation du résultat 2024 – Budget Principal

Rapporteur : M. le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Président,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024,
Statuant sur **l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024**,
Constatant que le Compte Administratif présente un **excédent de fonctionnement**,

Le Compte Administratif 2024 présente	EUROS
Excédent de fonctionnement (002)	18 025,60
Excédent d'investissement (001)	257 804,56

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

APPROUVE le projet d'affectation du résultat d'exploitation du budget principal 2024 au BP 2025 comme suit :
- Affectation au compte 002 **18 025,60 €**

Scrutin :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE REJETÉE AJOURNÉE

05 – Budget primitif 2025 – Budget principal

Annexe 2 : Note synthétique compte administratif 2024 et budget primitif 2025

Annexe 4 : Budget Primitif 2025 – Budget Principal

Rapporteur : M. le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025, qui définit les grandes lignes fixées par les élus et qui s'équilibre en recettes et en dépenses, se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes	449 411, 71 €	267 422,09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ADOpte le budget primitif 2025 du budget principal ci-annexé.

Scrutin :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE REJETÉE AJOURNÉE

Questions diverses

Roland CASTANIER : propose que le CCAS soutienne financièrement les projets de sorties des écoles pour les familles les plus modestes qui ne peuvent pas régler le reste à charge demandé par l'établissement scolaire.

Nicolas GARCIA : propose une enveloppe bloquée entre 2000,00€ et 2500,00€ avec attribution d'une aide aux familles dont le quotient familial le justifie.

Christelle JIMENEZ : demande l'augmentation de l'enveloppe du CCJ au lieu d'ouvrir une enveloppe pour les sorties scolaires. Le CCJ propose beaucoup d'activités gratuites pour les enfants et pendant les périodes de vacances scolaires.

Nicolas GARCIA: Précise que le projet de logements adaptés au MAS REIG est suspendu, car le secteur est en zone inondable et le projet proposé par MARCOU HABITAT a été contesté pour ces mêmes raisons. Des logements en rez-de-chaussée ne peuvent pas être proposés, ni de construction en R+2.

Hayat OUTAOUKHTALT : propose de donner une subvention à l'équipe de basket du collège d'Elne, car celle-ci va concourir pour le championnat de France et va représenter la ville d'Elne à Charenton-le-Pont.

La séance est levée à 20h00

Procès-verbal adopté en séance du 15/04/2025
Certifié exact,
Le Président de séance

Nicolas GARCIA



Procès-verbal adopté en séance du 15/04/2025
Certifié exact,
Le secrétaire de séance

Nadège PASCOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nadège PASCOT".